

**Christophe De Gaule**

## **La gestion d'une rumeur : le cas du faux décès du chef de l'État du Cameroun**

- 1 Du 4 au 6 juin 2004, The African Independent et Camerounlink, deux sites Internet, tous deux gérés depuis les États-Unis, ont annoncé que « [l]e président Biya serait mort en Suisse ». Le Cameroun vit alors sa première cyber-rumeur. Pour analyser cette rumeur, il aura fallu interroger les stratégies adoptées par les services de communication de l'État pour gérer cette crise et attendre l'apaisement des passions. Le temps (une année) nous a permis de transcender l'anecdotique et de conférer du sens à cet événement, grâce à une compilation de coupures de journaux. Ce travail prend tout son sens parce que de 1983 à 2004, le président camerounais a fait l'objet de 11 rumeurs publiques<sup>1</sup> (voir la thèse de doctorat d'État du professeur de sociologie à l'Université de Yaoundé 1, Nga Ndongo, (*Le Messenger* du 16 juin 2004)).
- 2 Cette étude vise à « disséquer » un cas précis de gestion de rumeur par les communications d'État<sup>2</sup>. À partir d'une approche qui consiste à porter sur cette gestion le regard d'un acteur « actif » (Bout, 2005), l'étude a pour objectif d'analyser un terreau matériellement objectivé afin de révéler les dysfonctionnements de cette gestion et d'en tirer des enseignements.
- 3 Notre étude de cas se fonde, d'une part, sur l'analyse des lois, des décrets et de certains textes réglementaires de la communication sociale au Cameroun<sup>3</sup> et, d'autre part, sur l'analyse des articles de la presse nationale et internationale publiés pendant le mois de juin 2004 à l'occasion de la diffusion de cette rumeur (voir annexe 1)<sup>4</sup>.

### **Les textes fondateurs de la communication sociale au Cameroun**

- 4 Deux lois<sup>5</sup> balisent la communication au Cameroun et la réduisent à deux activités professionnelles : le journalisme et la publicité. Le décret n° 2002/215 du 23 août 2002 qui réorganise le ministère de la Communication reconnaît l'activité des relations publiques mais ne lui accorde aucun statut professionnel. Plutôt, les relations publiques sont ramenées à des tâches que remplissent les communicateurs institutionnels au sein des départements ministériels (voir annexes).
- 5 Pour le président camerounais, les citoyens doivent être informés de façon transparente des motivations et des orientations de l'action des pouvoirs publics<sup>6</sup>. À l'occasion des élections municipales et législatives couplées du 30 juin 2002, il instruisait les membres de son gouvernement sur la nécessité de la communication gouvernementale. Toute étude sur la communication au Cameroun doit prendre en considération, non seulement le cadre législatif qui régit les communications au Cameroun mais aussi certaines données spécifiques au journalisme camerounais dont font état les travaux de Boyomo Assala, directeur de l'École supérieure des sciences et techniques de l'information de Yaoundé, de M. J. Omgba (1989), de V. Nga Ndongo (1987) et de Mentan Tatah (1989). Ces spécificités sont non seulement liées aux textes législatifs et réglementaires mais aussi à la formation, aux conditions de travail et à l'origine sociale de communicateurs camerounais.

### **La rumeur**

- 6 S'appuyant sur les travaux des chercheurs états-uniens Allport et Postman, Nga Ndongo définit la rumeur comme la valeur qu'une certaine opinion accorde à un événement, multipliée par le degré d'incertitude. Elle serait ce que la pensée, la croyance ou l'opinion abhorre. Une rumeur est un mythe dégradé, c'est-à-dire une histoire qui se conte et se raconte, de relais en relais, de génération en génération, subissant des distorsions et des transformations (appauvrissement, grossissements, aiguïsement etc.), en fonction des attentes, des préjugés et des fantasmes des groupes exposés (*Le Messenger* du 16 juin 2004). Elle est un fait divers raconté au premier

maillon d'une longue chaîne de sujets le long de laquelle elle se répercute. Sa principale caractéristique est la linéarité de sa diffusion (Froissart, 2004).

7 Selon Kapferer (1987), il y a une rumeur lorsque chacun parle ou reparle de ce qu'il a entendu sur un personnage public ou d'un sujet d'intérêt commun dans le dessein de nuire. La gestion de la rumeur serait alors toute tentative soit d'amplifier, soit de minimiser l'effet d'une information qui circule et dont l'intention manifeste est de nuire à un personnage public.

8 Nous empruntons à la revue *Jeune Afrique l'Intelligent* et à son journaliste Soudan (2004) le récit de cette rumeur que nous voulons analyser. À notre connaissance, c'est la seule publication qui en a établi la chronologie (nous avons reproduit l'article à l'annexe 1).

## Analyse

9 Pour paraphraser Kapferer (2004), on peut dire que tout silence incite le public à s'informer dans le marché noir de l'information, par exemple la rumeur. Ne pas informer ou se taire serait non seulement un déni du droit d'être informé mais aussi une tentative de confiner le public au seul rôle de spectateur. Cette position est également celle de Nga Ndongo pour qui l'information est un besoin vital, à titre individuel ou social. Pendant les 72 heures qui ont suivi l'annonce de la « mort » du président camerounais, le service gouvernemental des communications a gardé le silence. Aucun point de presse n'a été organisé. Ce silence pourrait s'apparenter à un repli sur soi dans l'espoir d'un retournement favorable (Fournier, 1993). Mais garder trop longtemps le silence, c'est laisser le monopole de la parole à la rumeur et risquer de transformer les hésitants en inquiets. Lorsque l'information publique vient à faire défaut, les gens déploient leurs propres ressources pour satisfaire ce besoin. Pendant ces trois jours, les auditeurs, les téléspectateurs et les internautes camerounais étaient à l'affût de la moindre information.

10 La fonction du démenti ou du communiqué de presse vise à conforter ses alliés, ses supporteurs, et à rassurer les indécis. Pour Nga Ndongo, le démenti est une pratique hasardeuse car il s'agit d'ébranler des opinions et des croyances déjà installées. Car, quelle que soit sa forme, le démenti tend à contourner le débat de fond en exprimant une position radicale et souvent aussi peu argumentée que celle qu'il entend combattre. Le démenti sous forme d'un communiqué de presse officiel, dans ce contexte, n'est ni explicatif, ni argumentatif, ni transparent et, par conséquent, n'explique rien. Pour atteindre son objectif, le démenti doit être plus fort et plus crédible que l'information qu'il veut rectifier. Dans ce cas d'espèce, démentir la mort du chef de l'État par un simple communiqué n'était pas à la hauteur et sous-estimait l'inquiétude publique que pouvait entretenir la rumeur.

11 Selon Kapferer (1984), pour jouer véritablement son rôle, le démenti doit posséder les trois attributs de la crédibilité : expertise, désintéret, empathie. Le signataire du communiqué officiel était le secrétaire général de la Présidence de la République du Cameroun. De ce point de vue, le démenti faisait appel à l'expertise. L'auteur du démenti, un très proche collaborateur du Chef de l'État, faisait-il preuve d'un désintéressement ? Il est permis d'en douter. Puisque le secrétaire général n'était pas directement mis en cause par la rumeur, toute déclaration de sa part ne bénéficiait pas d'une réserve d'empathie.

## Contenu

12 Le communiqué du secrétaire général (voir annexe 2), qui visait à dénoncer et à rectifier les informations qui circulaient au sujet de la mort présumée du président, se caractérise par son ton engagé (Dagenais, 1997). Notre analyse s'appuie sur des principes ou des normes d'écriture empruntés à la littérature anglo-saxonne parmi lesquels se retrouvent les « cinq W » du journalisme ; Who, What, Where, When et Why traduits en français par Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? et Pourquoi ? Certains professionnels des relations publiques dont Tessier<sup>7</sup> exigent que la réponse aux « cinq W » se retrouve dans le premier paragraphe d'un communiqué. Analysons le premier paragraphe du démenti officiel.

13 À première vue toutes les réponses s'y retrouvent : quoi ? « des rumeurs sur le président de la République » ; quand ? « Ces derniers temps » ; qui ? « Le Cameroun » ; où ? « À l'intérieur comme à l'extérieur » ; pourquoi ? « Dans le but de semer le désarroi [...] La Présidence de la République demande aux Camerounais et aux amis du Cameroun de n'accorder aucun

crédit à de telles rumeurs ». Mais ces réponses suffisent-elles ? Si le « quoi » doit souligner l'importance de l'événement, le « qui » doit annoncer une action planifiée. Le « quand » doit fixer un temps précis et le « pourquoi » doit fournir les raisons objectives de l'action envisagée ou de la position adoptée par le signataire. Or le communiqué n'indique aucunement ou très vaguement quelle action sera entreprise — « La Présidence de la République demande aux Camerounais et aux amis du Cameroun de n'accorder aucun crédit à de telles rumeurs... » — sans fournir des raisons objectives. On ne sait pas précisément quand fut lancée la rumeur, et l'information qui doit contredire la rumeur est plutôt faible : « La présidence de la république rappelle que le Chef de l'État est actuellement en Europe où il effectue un bref séjour privé. Il regagnera le Cameroun dans les prochains jours. » De plus, elle est redondante puisque le jour du départ du chef de l'État camerounais de Yaoundé, le cabinet civil avait publié un communiqué identique (voir annexe 3).

### Langue

- 14 Il est d'usage que le communiqué soit composé des phrases courtes. La longueur moyenne des phrases destinées à un grand public devrait se situer entre 15 et 17 mots, tandis que pour un public scolarisé la moyenne peut atteindre de 20 à 25 mots.
- 15 Le communiqué du secrétaire général contient quatre phrases de longueur inégale : 58, 54, 22 et 8 mots. Pour le public camerounais non lettré, les deux premières phrases sont trop longues alors que pour le public plus scolarisé, la lecture présente moins de difficultés. La lisibilité d'un communiqué revient à bien cibler son public. À l'évidence, le secrétariat général aurait eu avantage à diffuser plusieurs communiqués en fonction de ses publics cibles.
- 16 La langue d'un communiqué doit être vivante et l'information concrète. Ici le signataire aurait établi une communication plus empathique en se référant au « Président Biya » plutôt qu'à son titre officiel et en évitant le rappel un peu cliché d'une information déjà connue : « La Présidence de la République rappelle que le chef de l'État est actuellement en Europe... »
- 17 La première phrase (58 mots) forme un seul paragraphe et contient un seul verbe au passif, par surcroît. Or, dans un communiqué, il est d'usage d'employer le mode actif. Au moment où le communiqué était publié, la rumeur du décès du chef de l'État du Cameroun battait son plein. Par conséquent, le présent de l'indicatif aurait été plus adéquat et aurait mis en scène un sujet agissant.
- 18 On attribue au communiqué argumentatif trois objectifs : convaincre, chercher à faire partager son opinion ou à modifier celle d'autrui. Pour y parvenir, le ton du communiqué doit être objectif, factuel et neutre : couper court à tout ce qui paraît émotif (Dagenais, 1997). Le communiqué exige un ton convaincant et une argumentation serrée de sorte que le lecteur ou l'auditeur comprenne facilement l'information livrée. Or le démenti officiel n'exposait pas une argumentation mais des opinions. Son style n'est ni dépersonnalisé ni neutre de sorte que le récepteur peut facilement identifier le signataire et mettre en doute le contenu du communiqué. À titre d'exemple : « Des rumeurs *les plus fantaisistes* et *les plus malveillantes* [...] suscitées, alimentées et colportées par des individus et/ou groupes d'individus *irresponsables, manifestement aveuglés* par de *sombres desseins* et *peu soucieux* [...] » (Nous soulignons).
- 19 D'ordinaire le recours à l'argument d'autorité — par exemple, en rappelant le statut du signataire — rend l'information plus crédible sauf si une source extérieure — ici, les commentaires des journalistes<sup>8</sup> de la CRTV — cite un document antérieur qui contredit le démenti. Dans ce cas, et la source et l'information du démenti sont discréditées.
- 20 Le communiqué de presse doit mentionner le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de la personne en charge des communications ou la personne-ressource qui, au besoin, peut fournir des informations supplémentaires. Or, le communiqué officiel ne mentionnait aucun de ces éléments.
- 21 Pour « gérer » cette rumeur, les chargés de communication gouvernementale ont gardé un silence quasi absolu pendant 72 heures. Par conséquent, la rumeur s'est amplifiée. Les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs ont comblé le vide informationnel en ayant recours au téléphone portable et à Internet. Ce silence qui a offert un terreau propice à la propagation de la rumeur peut s'expliquer par une absence de plan de communication d'urgence ou encore par le culte du secret, lui-même source de rumeur.

- 22 Pendant les 72 heures qui ont séparé l'annonce de la mort du président camerounais et l'émission du démenti, quatre « bruits » communicationnels, dont trois communiqués et un vidéoclip diffusé en boucle, ont nourri la rumeur.
- 23 Comme suite à une attaque des coupeurs de route<sup>9</sup> à Koza, une localité de la partie septentrionale du Cameroun, la radio et la télévision nationales avaient diffusé un premier communiqué qui annonçait que le chef de l'État depuis Genève suivait ces événements tragiques. Il aurait dépêché des ministres porteurs d'un message de réconfort aux populations de la localité<sup>10</sup>. Si cette allusion n'était pas une communication, elle constituait pour le moins un bruit communicationnel.
- 24 Le deuxième communiqué ou bruit communicationnel faisait état des instructions présidentielles aux préparatifs de l'inauguration du pipeline Tchad-Cameroun.
- 25 Le troisième communiqué était le message de condoléances du président camerounais à son homologue américain suite au décès de l'ancien chef d'État américain Ronald Reagan. À ces bruits communicationnels s'ajoutait la présence inhabituelle de certains journalistes commentant ou présentant les éditions du journal parlé. D'ordinaire le radiojournal du samedi était présenté par des journalistes peu connus. Mais le samedi 5 juin 2004, c'est le directeur adjoint de l'information, accompagné du chef des reportages spéciaux, qui présentât le radiojournal de 13 heures. Dans son propos, il fustigeait les ennemis de la nation et sur un ton d'apaisement il présentait le portrait d'un chef de l'État au travail et très attentif à l'actualité nationale et internationale.
- 26 Pour sa part, la télévision d'État diffusait en boucle un vidéoclip en hommage à la première dame intitulé *Mbamba Esae*<sup>11</sup>. Ce vidéoclip montrait les images de la première dame camerounaise remettant des cadeaux aux enfants malades de certains hôpitaux camerounais. On la voyait aussi inaugurant ici et là des cérémonies. Ces images rappelaient aux Camerounais celles qui avaient suivi le décès de la première épouse du chef de l'État camerounais. Bien plus, ce vidéoclip précédait le journal. Ces quatre événements fusionnés cristallisaient l'impression que quelque chose s'était réellement passé au sommet de l'État.

## Les raisons d'un échec communicationnel

- 27 Parmi les nombreuses raisons de l'échec à bien gérer cette rumeur, nous examinerons les suivantes. D'abord, cet échec s'explique par l'absence d'une tradition à communiquer en temps normal. Quels que soient les talents des communicateurs spécialistes, ils auront de grandes difficultés à communiquer efficacement en période de crise si en période normale ils ne pratiquent pas une attitude constante d'ouverture sur les relations avec la presse, sur les relations publiques<sup>12</sup> et sur la communication publique<sup>13</sup>.
- 28 Ainsi pouvons-nous constater que la riposte gouvernementale fut lente à se mettre en place. Cette lenteur s'explique par l'absence de tout plan de communication en temps de crise. Ce n'est qu'une fois la rumeur lancée et absorbée que le ministère de la Communication a mis sur pied un système de veille et d'alerte cybernétique<sup>14</sup>. Cette expérience avait révélé l'incapacité de la communication gouvernementale à identifier la ou les sources, l'auteur et la source des rumeurs.
- 29 Ainsi, les communicateurs gouvernementaux camerounais n'ont pu adopter une démarche immédiate, solide, argumentée, rationnelle, auprès de la presse. Une telle démarche aurait privé la rumeur de la plus grande partie de ses effets. Selon Boyomo Assala, il n'existe pas au Cameroun un véritable réseau de journalistes ou de communicateurs sur lequel peuvent s'établir de véritables échanges d'information fondés sur des rapports de confiance.
- 30 Une autre raison de cet échec, c'est l'absence d'un véritable suivi des relations de presse qui permettrait d'anticiper la publication ou la préparation de certains articles ou dossiers. Selon Fournier (1993), si les relations avec la presse sont déjà soudées à une politique de transparence, elles permettent aux médias de gérer aisément les crises. Au Cameroun, les communicateurs institutionnels n'entretiennent pas de liens de confiance avec le citoyen car si leur rôle est d'informer, il consiste aussi à séduire, à convaincre, à promouvoir l'image des ministères et à faire œuvre de prosélytisme (Boyomo Assala). Lorsque, en période de crise, le redressement de l'image de l'administration ou des établissements publics est confié aux

journalistes institutionnels, il prend la forme de simples *happenings*, l'objectif étant plus de justifier *ex-post facto* les décisions prises que d'ajuster la perception de l'administration aux exigences d'une information de service public. Quant à la communication de crise, elle est tout simplement inexistante.

31 Il est permis de penser qu'une autre raison de l'échec, c'est l'absence de la fonction d'attaché de presse dans l'administration camerounaise. Cette fonction, en l'absence de directions ministérielles de communication et de relations publiques, est assumée par le chef des cellules de communication, ce qui, de l'avis de spécialistes, se révèle une mesure nettement insuffisante (Dagenais 1997 ; Fournier 1993). Si certaines tâches de relations publiques sont dévolues aux communicateurs institutionnels, elles ne sont pas encore une pratique quotidienne dans les rouages de l'État camerounais. Elles sont encore un effet de mode.

32 Pendant que s'amplifiait la rumeur, les communications gouvernementales n'étaient ni synchronisées, ni coordonnées. Signes de l'absence de tout plan de communication de crise, le « porte-parole » du gouvernement était inaccessible et les communications parallèles se multipliaient. Au lieu de rassurer, l'action du gouvernement a discrédité ses propres efforts de communication, et ce, malgré les ressources dont disposait l'administration centrale.

33 Dans ce cas d'espèce, le porte-parole du gouvernement disposait d'un grand choix de médias : les radios privées, les radios locales, la radio nationale d'État, la télévision nationale, la presse écrite, Internet — d'où est partie la rumeur — et enfin les agences de presse. Ces différents vecteurs auraient pu être mis à contribution pour mettre un terme à cette rumeur aux conséquences incalculables pour ce pays.

34 Dès la diffusion de cette rumeur sur Internet, en raison de leur grande écoute, les nombreuses radios d'État et privées des villes de Yaoundé et de Douala auraient pu être mises à contribution pour contrecarrer cette « information ». Certes, la radio fut mise à contribution mais tardivement (72 heures plus tard). Ainsi, les premières informations diffusées à la radio auraient permis de préparer les auditeurs à recevoir autrement les différentes éditions du journal parlé de la CRTV.

35 Grâce à son impact, la télévision constitue un autre outil de gestion de crise. La télévision nationale camerounaise aurait pu prendre contact avec la télévision suisse romande pour qu'elle interviewe le chef de l'État camerounais en visite privée en Suisse. Cela aurait calmé les appréhensions et mis un frein à la rumeur. On croit la rumeur sur parole et le démenti sur la foi d'une image<sup>15</sup>. La télévision, en projetant l'image d'un président marchant, serrant les mains, saluant la foule et faisant une déclaration pleine d'humour et de dérision sur ses « funérailles », aurait été d'une grande efficacité.

36 En privilégiant la radio et à la télévision pour la diffusion d'un communiqué officiel, les responsables des communications gouvernementales camerounaises avaient sous-estimé l'audience d'Internet. Pourtant selon Heiderich (2004), lors des crises, Internet se révèle le meilleur relais d'une information d'abord diffusée par un média de masse comme la radio ou la télévision. Cette rumeur, qui avait son origine dans deux sites Internet, aurait pu être contrée par ce même Internet qui non seulement s'intègre au système existant de l'information mais aussi facilite le « réseautage » des agences de presse.

37 La communication gouvernementale a fait preuve d'une trop grande timidité dans son recours aux conférences de presse et a ainsi raté l'occasion de mobiliser et d'informer la presse sur cette rumeur.

## Conclusion

38 Nous avons voulu montrer que la gestion de la rumeur de la mort du président camerounais avait été menée en l'absence de stratégies de communication de crise synchronisées, organisées et planifiées. Malgré la présence de cellules de relations publiques dans les organigrammes des départements ministériels, on doit constater l'inexistence d'une pratique généralisée des relations publiques qui aurait pu compenser, sinon combler, l'absence d'une stratégie gouvernementale de communication de crise. Cette absence est d'autant plus surprenante que le président de la République a été l'objet de 11 rumeurs pendant ses vingt-trois ans de pouvoir.

39 La gestion de cette douzième rumeur par le recours au démenti révèle le caractère défensif d'une telle stratégie. En pareil cas, il ne suffit pas d'argumenter ou d'expliquer, il faut aussi faire voir et faire entendre. Les communications gouvernementales se sont révélées peu efficaces. Car, bien que chaque département ministériel dispose en son sein d'une cellule de communications, la communication gouvernementale est conçue par le ministère de la Communication et coordonnée par le bureau du premier ministre sans tenir compte des spécificités et des particularités de chaque département ministériel. L'instauration d'une unité de communication de crise chargée de programmer et de tester toutes les stratégies possibles de gestion de crise et de coordination de l'information gouvernementale éviterait aux journalistes des médias publics et privés de disserter sur les intentions du gouvernement. Ils pourraient dès lors se concentrer sur la collecte, le traitement, la vérification et la diffusion de l'information mise à leur disposition par la direction des communications gouvernementales. Cette direction pourrait être confiée aux communicateurs, et notamment aux relationnistes, de métier.

---

### **Bibliographie**

ASSALA, Boyomo, « La construction de l'identité de journaliste », [en ligne], [www.polis.sciencespo-bordeaux.fr/vol1ns/article.8.html](http://www.polis.sciencespo-bordeaux.fr/vol1ns/article.8.html)

BOUT, L. (2005), *De la gestion de crise à la résilience organisationnelle*, CESMAP/CEROG.

BRETON, P., et S. PROULX (2002), *L'explosion de la communication à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle*, Montréal, Éditions du Boréal.

CONNET, J. (dir.) (2004), *Les cahiers du CREDAM*, Paris.

DAGENAIS, B. (1999), *Le métier de relationniste*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

DAGENAIS, B. (1997), *Le communiqué ou l'art de parlé de soi*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

FOURNIER, B. (1993), *L'entreprise en état de choc. Gérer les crises économiques et sociales, faire face aux médias*, Paris, Les Éditions de l'environnement.

GINGRAS, A-M. (1999), « Les médias et les pouvoirs politiques », dans *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 41-84.

HEIDERICH, D. (2004), *Rumeurs sur Internet. Comprendre, anticiper et gérer une cyber crise*, Paris, Village mondial.

KAPFERER, J. N. (1984), *Les chemins de la persuasion*, Paris, Dunod.

KAPFERER, J. N. (1987), *Rumeurs : le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil.

KAPFERER, J. N. (1989), « A mass poisoning rumor in Europe », *Public Opinion Quarterly*, 53, p. 467-481.

KAPFERER, J. N. (1990), « Le contrôle des rumeurs », *Communications*, 52, p. 99-117.

KUGLER, M. (2004), *Des campagnes de communication réussies*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

LAGADEC, P. (1993), *Apprendre à gérer les crises. Société vulnérable, acteurs responsables*, Paris, Les Éditions d'organisation.

LOINTIER, P. (2004), *Le Web de crise*, Paris, Les Éditions Demos.

ROSS, L. (1990), *L'écriture de presse : l'art d'informer*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur ltée.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES RELATIONS PUBLIQUES (2002), *Manuel d'agrément*, Montréal.

SOUDAN, François (2004), « Pendant près de cinq jours, le chef de l'État a été donné pour mort. Autopsie d'une rumeur pas comme les autres... », *Jeune Afrique l'Intelligent*, 15 juin.

Autres sources consultées

<http://www.camnet.cm/primatur/textes/gouv/gouvtrf.htm>

Observatoire International des Crises-2005

[www.communication-sensible.com](http://www.communication-sensible.com)

[www.gestiondecrise.com-vol.10](http://www.gestiondecrise.com-vol.10)

## Annexe

### Annexe I

Jeudi 3 juin 2004 au soir. The African Independent et Camerounlink, deux sites Internet, tous deux gérés depuis les États-Unis, par des opposants camerounais dont un certain Ndzana Seme, ex-directeur dans les années 1990 du journal à sensation *Front Indépendant*, diffusent une information : « Le président Biya serait mort en Suisse ». Pendant toute la journée du 4 juin 2004, l'« information » tourne en boucle mais ne sort pas vraiment du réseau.

Samedi 5 juin 2004, la rumeur explose dès le petit matin. De proche en proche, toutes les villes du Cameroun, mais aussi toutes les capitales étrangères où réside une communauté camerounaise, sont touchées. À peine modulé par ceux qui prétendent avoir eu la première dame, Chantal Biya, au bout du fil — laquelle aurait affirmé que son époux avait, le matin même à 11 heures, effectué son jogging —, le scénario est en gros le suivant : victime d'un malaise cardiaque à Yaoundé, le président a été transporté d'urgence dans une clinique genevoise, puis opéré. Suivent deux versions : il est décédé dans la nuit de vendredi à samedi (à 22 heures précises !); il est dans un coma profond. De quelle source ? « La nounou des enfants du chef », « l'aide de camp », « un garde du corps », c'est selon.

Quelques Camerounais commencent à se rassembler devant l'Intercontinental de Genève, d'autres font de même à Paris — où le corps aurait été transporté dans le plus grand secret — devant l'ambassade.

Dimanche 6 juin 2004 au matin, l'intox est à ce point tenace que le président français Jacques Chirac, depuis les plages de Normandie où il assiste aux célébrations du soixantième anniversaire du débarquement allié, s'en inquiète et demande qu'on le tienne informé. Il n'est pas le seul. À N'Djamena, Libreville, Brazzaville, Bangui, Abuja, Dakar, on s'agite dans les palais présidentiels pour confirmer ou infirmer la rumeur. On appelle Paris, qui est bien en peine de dire quoi que ce soit. Joint en fin de matinée ce jour-là, un haut fonctionnaire du ministère français des Affaires étrangères a ce commentaire : « Nous sommes remontés au plus haut et au plus près du président Biya, et on nous assure que tout va bien, mais vous savez, le pouvoir camerounais a un mode de fonctionnement un peu opaque, un peu chinois. Et puis, nous n'avons pas les mêmes facilités d'accès aux cliniques genevoises qu'aux hôpitaux français. »

Pour cette personnalité, il ne faisait alors apparemment guère de doute que Biya avait été, à tout le moins, opéré. À sa décharge, la plupart des ministres camerounais — et non des moindres — sont eux aussi dans le brouillard le plus complet, réduits à chercher « l'information » auprès des journalistes qui les interrogent. L'un d'eux ira même jusqu'à contacter un ministre centrafricain de ses amis, afin qu'il se renseigne pour lui auprès du secrétaire général de la présidence, Jean-Marie Atangana Mebara ! Au cœur d'un système où le cloisonnement est de rigueur, ce dernier est en effet l'un des rares à savoir et à avoir eu au téléphone, depuis Genève, un Paul Biya mi-amusé mi-agacé par la rumeur. Aussi, lorsqu'à 13 heures ce dimanche le ministre d'État Mebara rend enfin public un ferme communiqué de démenti, la folie doit en principe cesser. D'autant que pour le commenter en cette mi-journée, la CRTV a convoqué tous ses poids lourds, céléberrimes figures du paysage audiovisuel camerounais : Barbara Etoa, Charles Ndongo, Antoine-Marie Ngono, Michel Ndjock Abanda et, bien sûr, Gervais Mendo Ze.

Pourtant, rien n'y fait. Tant que Paul Biya n'aura pas été vu ou entendu, le doute subsistera. En attendant, tout paraît suspect aux yeux des « camerounologues » d'ici et d'ailleurs. À commencer, bien sûr, par la réalité. « Le chef de l'État n'a rien, il sera bientôt de retour, le communiqué est pourtant clair ! » s'exclame au téléphone le ministre de la Communication Jacques Fame Ndongo, professionnel de l'information et proche du sérail. En vain. Il faut que le fantôme se fasse chair.

Le lendemain, lundi 7 juin 2004, c'est au tour de la mission camerounaise auprès de l'ONU, à Genève, de monter au créneau. Le président Paul Biya, assure-t-elle dans un communiqué, « se porte comme un charme ». Trop beau pour être crédible, tranche aussitôt la rumeur, cela cache quelque chose. Le soir, la télévision donne lecture du message de condoléances de Biya à George Bush après le décès — incontestable celui-là — de Ronald Reagan, survenu l'avant-veille. Insuffisant : chacun sait que ce type de message peut être fabriqué pour donner le change, le temps pour le premier cercle de démêler les fils de la succession.

Interrogé en fin de matinée, un « ami de trente ans » du chef de l'État, suisse de surcroît, affirme pourtant l'avoir eu au téléphone il y a peu : « Il m'a même invité à l'inauguration, ce samedi, du terminal de Kribi ; il y sera, bien sûr. » Mais l'ami en question est un homme discret. Il n'a pas, en outre, qualité pour intervenir sur les médias...

Mardi 8 juin 2004, la baudruche commence enfin à se dégonfler. Depuis la veille, le Quai d'Orsay, à Paris, « sait de source sûre » que Paul Biya « est toujours parmi nous ». Dans quel état ? Mystère. Dernière version du dernier carré des « pro-rumeur » camerounais : le président a fait huit heures de coma, et un garde du corps, paniqué, l'a donné pour mort. Il a, depuis, été mis aux arrêts de rigueur.

Le mercredi 9 juin 2004 vers 9 h 30 du matin, un Paul Biya radieux, en costume bleu, accompagné de son épouse habillée en rose, de Brenda et de Junior, quittent l'hôtel Intercontinental en direction de l'aéroport

de Genève. À 15 h 50, le Boeing présidentiel de la Camair<sup>16</sup> atterrit à Yaoundé-Nsimalen, attendu par une foule en délire.

François Soudan

#### Annexe 2. Communiqué du secrétaire général

Des rumeurs les plus fantaisistes et les plus malveillantes ont été répandues ces derniers jours tant à l'intérieur comme à l'extérieur du Cameroun, sur l'état de [santé]<sup>17</sup> du Président de la République, dans le but de semer le désarroi et le doute dans l'esprit et les cœurs des Camerounais, voire au sein de la communauté internationale.

La Présidence de la République demande aux Camerounais et aux amis du Cameroun de n'accorder aucun crédit à de telles rumeurs dénuées de tout fondement, suscitées, alimentées et colportées par des individus et/ou des groupes d'individus irresponsables, manifestement aveuglés par de sombres desseins et peu soucieux du devenir du Cameroun et de son peuple.

La présidence de la république rappelle que le chef de l'État est actuellement en Europe où il effectue un bref séjour privé.

Il regagnera le Cameroun dans les prochains jours.

#### Annexe 3. Communiqué du cabinet civil

Paix-Travail-Patrie

République du Cameroun Présidence de la République Secrétariat Général
--

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

YAOUNDÉ – Depuis le jeudi 3 juin 2004 au soir, The African Independent et Camerounlink, deux sites Internet, tous deux gérés depuis les États-Unis, par des opposants camerounais dont un certain Ndzana Seme, ex-directeur dans les années 1990 du journal à sensation Front Indépendant, diffusent une rumeur relative au décès du président en Suisse.

Il est important d'apporter aux populations, aux pays amis, aux organisations internationales, aux opérateurs économiques et aux médias les précisions suivantes :

1. Le Président de la République est bel et bien vivant. Il séjourne actuellement en Suisse dans le cadre de ses traditionnels congés annuels.
2. Le Président de la République regagne le Cameroun à la fin de ses congés. Toutefois, en fonction des préoccupations actuelles, le Président se réserve de choisir la date de son retour au Cameroun. Ce retour se fera à sa convenance. Par conséquent, le Président de la République demande à la population de continuer à vaquer à ses occupations quotidiennes dans le calme et la sérénité.
3. Des mesures appropriées sont actuellement prises en vue d'engager si cela est nécessaire des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes de déstabilisation.

Source : Secrétaire Général de la Présidence de la République ou le responsable des communications gouvernementales Tél. : 237 xxx Nom.Prénom@prc.gov.cm
--

-30-

#### Notes

1 Sources, *Le Messager* du mercredi 16 juin 2004 : « le Président Biya entre en conflit avec son prédécesseur », « le Président Biya s'apprête à démissionner » (1991 et 1992), « le Président Biya est en voyage privé en Europe pour y subir un traitement pour troubles mentaux », « le Président est menacé d'emprisonnement aux USA pour trafic de drogue ».

2 Pour le législateur camerounais, les termes de « communication publique » et de « communication » sont synonymes. Toutefois, il est à remarquer dans l'arsenal législatif camerounais, le terme de « communication sociale » est antérieur à celui de la communication publique.

3 Loi no 90/052/du 19 décembre 1990 et loi no 96/04 du 04 janvier 1996.

- 4 Au total 56 articles sont tirés de sept publications: *Le Messenger* (36), *La Nouvelle Expression* (14), *Mutations* (2), *Le Jeune Enquêteur* (1), *La Conscience universelle* (1), *Jeune Afrique l'Intelligent* (1) et *Cameroon Tribune* (1).
- 5 Loi no 90/052/du 19 décembre 1990 et loi no 96/04 du 04 janvier 1996.
- 6 Instruction générale n° 002 du 04 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental.
- 7 Vice-président, relations publiques, marketing et formation d'Optimum et chargé de cours en relations publiques à l'Université de Montréal.
- 8 Journalistes : Barbara Etoa, Charles Ndong, Antoine-Marie Ngon, Michel Ndjock Abanda et Gervais Mendo Ze, directeur de la CRTV.
- 9 Le 31 mai 2004, des bandits des grands chemins armés de fusils, de couteaux, de haches et des flèches font irruption dans cette localité sise à environ 165 km de Garoua, capitale provinciale du Nord. Le bilan de l'attaque est lourd : 1 323 maisons brûlées, 9 morts, 7 blessés, le vol d'argent et de 15 bœufs.
- 10 *Le Messenger* du mercredi 16 juin 2004.
- 11 « Les bonnes œuvres de Mme Biya », chanson composée par Gervais Mendo Ze, directeur de la CRTV.
- 12 La loi de 1990, relative à la communication sociale au Cameroun, ne reconnaît pas la pratique des relations publiques.
- 13 La communication gouvernementale est placée sous l'autorité du premier ministre qui décide de la tenue des points de presse selon l'ordre établi par ses services.
- 14 La Décision n° 037/MINCOM du 09 juin 2004 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Système de Veille et d'Alerte Cybernétique du ministère de la Communication. *Cameroon Tribune*, 16 juin 2004.
- 15 En 1986, des rumeurs à propos de la santé de l'actrice française Isabelle Adjani avaient pris une ampleur considérable du fait de sa disparition volontaire pendant quelques semaines. Pour mettre un terme à ces rumeurs, le 18 janvier 1987, au journal télévisé de TF1, à l'heure de grande écoute, l'actrice française vint en personne pour démentir les rumeurs circulant sur sa santé. Grâce à son expression, à sa sincérité visible sur le petit écran, à son visage marqué par l'obligation d'avoir à se défendre en public contre une rumeur non fondée, l'actrice joua sur une autre dimension de l'effet de source, la seule qui lui soit ouverte : l'empathie/l'affectif (Kapferer, 2004).
- 16 La compagnie des transports aériens du Cameroun (Cameroon Airlines).
- 17 Pour une meilleure compréhension du communiqué, nous ajoutons le mot « santé » au texte original.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Christophe De Gaule, « La gestion d'une rumeur : le cas du faux décès du chef de l'État du Cameroun », *Communication* [En ligne], Vol. 25/1 | 2006, mis en ligne le 06 mai 2010, Consulté le 22 janvier 2013. URL : <http://communication.revues.org/index1444.html> ; DOI : 10.4000/communication.1444

---

### ***À propos de l'auteur***

#### **Christophe De Gaule**

Christophe De Gaule est candidat au Ph.D. en communication et lettres à l'Université de Sherbrooke.  
Courriel : [christophe.de.gaule@usherbrooke.ca](mailto:christophe.de.gaule@usherbrooke.ca)

---

### ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

### ***Entrées d'index***

**Mots-clés** : communication, information, gestion, rumeur, démenti

**Keywords** : communication, information, management, rumor, refutation

**Palabras claves** : comunicación, información, gestión, rumor, refutación